



# Chateauneuf de Grasse

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

## PLAN LOCAL D'URBANISME

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES  
PLAN LOCAL D'URBANISME

## **3 SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE**

## b Planche des servitudes

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Municipal du  
Approuvant les dispositions du Plan Local  
d'Urbanisme

- A5** - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau (potable) et assainissement (eaux usées ou pluviales à ajouter dans la légende avec la mention : «se référer aux plans des annexes sanitaires n°2b, 2c et 2d
  - AC1** - Servitudes de protection des monuments historiques
  - AC2** - Servitudes de protection des sites et monuments naturels
  - I3** - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz : réseau de distribution
  - I4** - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
  - PM1** - Servitudes relatives aux risques naturels prévisibles (voir les annexes PPR n°3d et 3e)
  - PT1** - Servitudes aéronautiques (totalité du territoire communal)
  - PT2** - Servitudes radioélectriques contre les obstacles
  - PT3** - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

